



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE
ECE/EX/2008/L.12
19 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE EXECUTIF

Vingt-quatrième réunion
Genève, le 1er juillet 2008
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**DECISION RELATIVE AUX QUESTIONS CONCERNANT
LE COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Prolongation du mandat du Groupe de travail
de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

Note du secrétariat

1. Lors de sa dixième session en 2003, le Comité des politiques de l'Environnement a renommé son Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement « Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement » et a adopté la mise à jour de son mandat pour une période allant jusqu'à la sixième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Dans ses activités, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement devra être axé sur sa participation à l'élaboration du quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement pour la Conférence de Belgrade « Un environnement pour l'Europe » (Octobre 2007) que l'agence Européenne pour l'Environnement (AEE) est en train de préparer ainsi que sur le renforcement des capacités d'observation et d'information environnementales dans les pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale.
2. Sont inclus dans ses principales réalisations, les *Directives pour la mise en œuvre d'indicateurs environnementaux dans les pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale* et les *Directives pour l'élaboration de rapports d'évaluation de l'environnement sur la*

*base d'indicateurs dans les pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale*¹ ; ainsi que les *Directives pour le renforcement de la surveillance de l'environnement par les entreprises*².

3. Les participants à la Conférence de Belgrade «Un environnement pour l'Europe» ont débattu du quatrième rapport d'évaluation paneuropéen, de l'ensemble des directives et des recommandations du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et d'un document sur les questions de politique environnementale³ établi par le secrétariat à partir des documents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Les ministres ont approuvé les recommandations et les directives préparées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, et invité la CEE à poursuivre, en coopération avec l'AEE et d'autres partenaires, ses efforts tendant à faire de la surveillance un instrument efficace d'élaboration des politiques de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans les pays d'Europe du Sud-est.

4. Lors de sa quinzième session tenue en avril 2008, le Comité des politiques de l'environnement a examiné le rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement sur son programme de travail (ECE/CEP/AC.10/2007/3 et Add.1) et, au vu des réalisations du Groupe et des décisions prises par les participants à la Conférence de Belgrade «Un environnement pour l'Europe», ont accepté de recommander la prolongation du mandat et approuvé son mandat révisé, et invité la Conférence des statisticiens européens à considérer une coopération avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement sur les questions méthodologiques des indicateurs environnementaux (ECE/CEP/2008/2).

5. Le mandat révisé met en exergue certaines tâches particulières découlant des décisions prises par la Conférence de Belgrade. Conformément à la Déclaration ministérielle de Belgrade, les activités de renforcement des capacités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, y compris la modernisation et la rénovation des réseaux de surveillance et des systèmes d'information à l'échelle nationale, pourraient couvrir, outre les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les pays de l'Europe du Sud-est qui ne sont pas membres de l'AEE. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement est explicitement chargé d'encourager l'application des recommandations et des directives relatives à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement adoptées par la conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Les membres du Groupe de travail sont des représentants chargés de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement dans les pays de la CEE. Le Groupe de travail fait participer à ses activités des experts des agences de statistique, des autorités de contrôle de l'application des mesures et des services sanitaires, ainsi que des représentants des grands groupes, en particulier du commerce et de l'industrie, de la communauté scientifique et des organismes de protection de l'environnement de la société civile.

¹ Publiées dans la publication des Nations Unies, ECE/CEP/140 – Sales # E.07.II.E.9.

² Publiées dans la publication des Nations Unies, ECE/CEP/141 – Sales # E.07.II.E.17.

³ "La surveillance et l'évaluation comme outils efficaces de la politique environnementale" (ECE/BELGRADE.CONF/2007/11)

6. Le Comité des politiques de l'environnement réexaminera dans les deux ans les activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement sur la base du rapport d'activités établi par le Groupe. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement doit préparer son programme de travail en se basant sur les directions indiquées dans le document ECE/CEP/2008/6 lors de sa prochaine réunion des 4 et 5 septembre 2008.

7. Le Comité Exécutif de la CEE est invité à approuver la prolongation du mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ainsi que le mandat révisé.

ANNEXE

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Conformément à la décision de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, octobre 2007), le Comité des politiques de l'environnement renouvelle le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Le Groupe de travail doit aider à renforcer les capacités d'information et d'observation en matière d'environnement, y compris des réseaux de surveillance, dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et la Fédération de Russie, de même que dans les pays intéressés d'Europe du Sud-Est, afin que la surveillance et l'évaluation deviennent un outil efficace de la politique de l'environnement, et améliorent la communication d'informations relatives l'environnement au niveau international.
2. Le Groupe de travail favorisera la coordination des activités multilatérales et bilatérales menées dans les domaines susmentionnés, notamment en vue des préparatifs des Conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». Il doit contribuer:
 - (a) À l'élaboration de rapports d'évaluation sur l'état de l'environnement par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE);
 - (b) À une analyse des prescriptions en matière de surveillance et d'évaluation dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» ainsi que dans les cadres national et international, notamment des obligations découlant des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pertinents.
3. Le Groupe de travail doit améliorer l'application des recommandations et des lignes directrices relatives à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement, adoptées par les Conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». Il doit exploiter les résultats pertinents des travaux d'autres réseaux, tels que l'AEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Division de statistique de l'ONU, le Centre européen de l'environnement et de la santé, l'Organisation mondiale de la santé, les AME pertinents, en particulier ceux de la CEE, le Système Mondial des Systèmes d'Observation de la Terre et l'Organisation de coopération et de développement économiques, coopérer avec ceux-ci et donner la priorité aux domaines suivants:
 - (a) Modernisation et rénovation des réseaux de surveillance et des systèmes d'information à l'échelle nationale;
 - (b) Amélioration de la collecte, du transfert et de l'exploitation des informations;
 - (c) Amélioration de la comparabilité internationale des informations relatives à l'environnement;
 - (d) Incitations à l'utilisation des mécanismes reposant sur les indicateurs pour les évaluations périodiques de l'environnement et l'évaluation de l'efficacité des politiques de l'environnement et des décisions prises dans ce domaine;

(e) Amélioration des évaluations de l'environnement, y compris les évaluations sur la base d'écosystèmes, les perspectives et la communication d'informations;

(f) Renforcement de la surveillance de l'environnement et de la communication d'informations par les entreprises.

4. Les donateurs seront invités à apporter leur soutien aux activités du Groupe de travail.

5. Le Groupe de travail sera ouvert à tous les États membres de la CEE et inclura l'AEE. Il agit selon les procédures pertinentes établies par le Comité exécutif de la CEE.

6. Les membres du Groupe de travail sont des représentants chargés de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement dans les pays de la CEE. Le Groupe de travail fait participer à ses activités des experts des agences de statistique, des autorités de contrôle de l'application des mesures et des services sanitaires, ainsi que des représentants des grands groupes, en particulier du commerce et de l'industrie, de la communauté scientifique et des organismes de protection de l'environnement de la société civile.

7. La CEE fournit au Groupe de travail des services de secrétariat et des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève, conformément aux règles et pratiques de la CEE.

8. Le Comité des politiques de l'environnement réexaminera le présent mandat dans les deux ans suivant l'adoption par le Comité du programme de travail du Groupe de travail.
